

Astrida, le 5 Octobre 1951.-

ASTRIDA



1819

RESIDENCE
TERRIT
N°

Monsieur le Comptable,

Afin d'éclaircir une question de comptabilité des C.A.C., je vous serais fort obligé de me faire connaître la date à laquelle les factures suivantes ont été acquittées:

fact. n°230/49 de décembre 1949

" n° 94/51 " " 1950

" n°383/50 " 28/2/1951

Je pense qu'elles ont dû être acquittées à la même date cette année-ci par Monsieur Van den Plas.

En m'excusant de ce dérangement veuillez agréer Monsieur le Comptable, l'expression de mes salutations distinguées.

L'Administrateur Territorial Assistant,
A. DELVAULX,

Monsieur le Comptable
de la Minétain

à

ASTRIDA.